



## **AVIS AUX ÉTUDIANTS**

Conformément aux recommandations du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il y aura un renforcement des mesures préventives et des restrictions sanitaires en vue de lutter contre la propagation du Covid-19.

À partir du lundi 27 décembre, le port du masque sera obligatoire au sein de l'établissement, y compris en cours.

L'Administration se réserve le droit de refuser l'accès à l'école à tout étudiant n'ayant pas de masque.

**Il est important de rester vigilant et de suivre les recommandations nécessaires.**